



Association des Maires, des élus
communaux et intercommunaux
de la Creuse

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'AMAC 23 s'oppose à une carte scolaire qui laisse le remplacement en situation de déshérence. Elle entend s'appuyer sur le Droit à l'Education pour exiger une scolarité sans rupture.

Le samedi 11 mars dernier, les deux associations d'élus de la Creuse, l'AMAC 23 et l'AMR, avaient rassemblé à Guéret une centaine d'élus représentant une quarantaine de communes afin de dénoncer collectivement la carte scolaire 2023 et de poursuivre la défense des écoles menacées par les fermetures de classes.

Une délégation avait été reçue par Mme La Préfète qui s'était engagée à transmettre notre courrier portant nos revendications au Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

N'ayant depuis 19 jours reçu aucun retour du Ministère, l'AMAC23 considère qu'il s'agit là d'une marque de mépris du ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse envers notre territoire et ses représentants démocratiques. Notre association sollicite donc une entrevue auprès de Mme la Première Ministre.

Dans le même temps, l'AMAC23 s'associe à la démarche conjointe avec DDEN, FCPE et syndicats pour mettre en place un compteur recensant les absences non remplacées à travers toute la Creuse. Notre association étudie toute forme de solution juridique pour obliger le Ministère à faire face à ses obligations de continuité du service public. Ceci pourrait aboutir à soutenir les actions en justice de parents considérant que du fait des absences non remplacées, leur enfant a subi un préjudice.

Enfin, l'AMAC appelle à poursuivre les adoptions de la motion contre la carte scolaire par les conseils municipaux et à diffuser largement la pétition transmise ou directement en ligne. Elle participera à la délégation qui demande à être reçue au ministère et entend remettre motions et pétitions entre les mains mêmes du ministre.

Alors qu'aucune solution n'est apportée ni à la problématique du remplacement, ni à l'accompagnement des enfants à besoins éducatifs particuliers, l'AMAC23 réaffirme son soutien aux enseignants et aux parents d'élèves. Elle s'appuiera sur le Droit à l'Éducation pour exiger une organisation scolaire conforme aux besoins des enfants du département.